

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'ouge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

21694

6745

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAINA B. FICHE

Date de naissance :

10/18/1963

Adresse :

171 Bd ANTOINE COZEN

Tél. : 0661101169 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/01/2020

Nom et prénom du malade :

SAINA B. FICHE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : a. caser

Le : 16/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :

ACC

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIographies**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<b>FLASH - OPTIQUE</b> LYAZGHI Bouchra Opticienne Optométriste 169, Bd. Abdelmoumen	10/01/2018	1 paire 2 verres progr. résist. organiques + Antiréflet			16€	30000,91 HT 125900,91 TTC

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'IRM.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons  
Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser  
Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

الدكتور مراد الدالي أحمد عمار

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté  
de Médecine de Paris

Casablanca le 08/10/2018

الخاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

Madame SAIB AICHA

Prescription d'une paire de LUNETTES :

VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES ANTIREFLFT  
MULTICOUCHES

Oeil Droit : + 0,25 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : + 0,25 , Addition + 2,50

+ monture

**FLASH - OPTIQUE**  
LYAZGHI Bouchra  
Opticienne Optométriste  
169, Bd Abdelloumen  
CASABLANCA - Tél.: 022 26.36 89

**EXIGEZ VOTRE CERTIFICAT D'AUTHENTICITE**  
**Garder des copies de vos ordonnances.**

MRAD DALI Ahmed I.  
Ophtalmologiste  
Imme. Liberté Boulevard de la Résistance  
Boulevard Ben Jdia - Casablanca - 0522315820 / 0522311942

FLASH OPTIQUE

BOUCHRA LYAZGHI

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

169, BD ABDELMOUMEN CASA

TEL : 05 22 26 36 89



CASA le 15/01/2020

Mme SATB Aïcha

FACTURE N°: 080005

ARTICLE	Prix
- 1 monture	
- 2 verres progressifs organiques + ANH riflet	309000 HT
D +9,25 625,000 HT n° U28	
G +9,25 625,000 HT n° U28	3125,000 HT
A 22 +850	
	Total 1550,000 HT

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille cinq cents cinquante dirhams

FLASH - OPTIQUE

LYAZGHI Bouchra

Opticienne Optométriste

169, Bd. Abdelmoumen

CASABLANCA Tél.: 022 26 36 89

169 Bd Abdelmoumen, Patente N 36663639 RC 286758 TVA : 49128483 TEL 0522 26 36 89 NCE 000448220000071